



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

La recrudescence de la pandémie virale invite l'autorité communale à une prudence accrue.

Dans ces circonstances particulières, la mise en place, le respect et la surveillance des mesures sanitaires imposées s'avéreront difficiles.

Aussi, l'assemblée communale du jeudi 22 octobre 2020, à 20h15 à la salle des fêtes, est annulée et ajournée sine die.

Une nouvelle publication et un nouveau tout-ménage seront effectués en temps voulu.

MISE AU CONCOURS APPRENTI-E EMPLOYÉ-E DE COMMERCE

La Commune d'Alle met au concours un poste d'apprenti-e employé-e de commerce (3 ans) à l'administration communale, avec entrée en fonction en août 2021.

Maître d'apprentissage : M. Drilon Loshi, receveur communal.

Les candidat-e-s intéressé-e-s voudront bien envoyer leur postulation munie d'un curriculum vitae et d'une copie des derniers bulletins scolaires, jusqu'au lundi 9 novembre 2020, à

Conseil communal, M. le maire Stéphane Babey, Place de la Gare 1, 2942 Alle, avec la mention « Postulation ».

LA COMMUNE D'ALLE INSTALLE SA PREMIÈRE BOÎTE À LIVRES !

La boîte à livres se trouve au parc Roland Béguelin. Elle est située à proximité de la nouvelle mairie et de la gare CJ. La boîte à livres d'Alle se base sur l'échange entre particuliers. Vous pouvez y laisser un ouvrage que vous affectionnez particulièrement, donnant la chance aux autres citoyens et aux gens de passage de le découvrir. Vous pouvez également venir y piocher gratuitement votre prochaine lecture.

Quelques recommandations :

- Vous pouvez emprunter un livre qui s'y trouve et le ramener (ou non) une fois terminé.
- Vous pouvez déposer des livres que vous souhaitez faire connaître. Merci de ne pas considérer la boîte à livres comme un dépôt. Vous pouvez en déposer deux ou trois au maximum par personne et par mois. Si la boîte est pleine, il est préférable de reprendre les livres et ne pas les déposer au sol.
- Vous pouvez échanger un livre se trouvant dans la boîte à livres avec un livre de votre bibliothèque.
- Un livre peut être pris dans la boîte à livres d'Alle puis redéposé dans la boîte à livres d'un autre village et inversement.
- Merci de prendre soin des livres.

Ouvrages acceptés

La boîte à livres d'Alle accepte tous les ouvrages qui touchent un large public sans restriction :

- Romans,
- Recueil de nouvelles,
- Livres thématiques sur l'histoire, le tourisme, la cuisine, etc,
- Encyclopédies,
- Bandes dessinées,
- Mangas.

Les livres doivent circuler, être bien traités et ne pas être vendus !

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL / ALLE